

## **POLITIQUE COVID-19**

Dernière mise à jour: 11 août 2020

Le Collège LaSalle a adopté la politique suivante (la "politique") qui concerne la présence des étudiants aux cours en personne dans les locaux du Collège LaSalle ou le fait de se trouver dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs pendant la pandémie de la COVID-19. Cette politique a été préparée à partir d'informations à jour provenant d'experts médicaux, d'organismes de santé publique et d'autorités gouvernementales. Tous les étudiants et les enseignants sont tenus de se conformer à ces politiques gouvernementales afin de prévenir la propagation de la COVID-19 à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté du Collège LaSalle.

## **ASSISTER AUX COURS EN PERSONNE**

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec a donné comme objectif aux établissements d'enseignement supérieur de prévoir, sur le campus, une participation optimale des étudiants aux cours ainsi qu'un accès en personne aux services de soutien offerts. À cette fin, les étudiants qui assistent aux cours en personne ou qui se trouvent dans les locaux du Collège LaSalle ou à proximité doivent reconnaître et respecter les exigences fixées par les autorités locales de santé publique, notamment en ce qui concerne la distanciation physique et l'utilisation de masques non médicaux. Le Collège LaSalle se réserve le droit de refuser à tout étudiant ou à toute autre personne l'accès à ses classes en présentiel ou à ses locaux. Pour plus de clarté, dans la présente politique, toutes les références à la " participation aux cours en personne" ou à des expressions similaires sont censées avoir un sens large et inclure la présence sur les lieux ou dans leurs environs et le transport à destination et en provenance du Collège LaSalle et de tous ses campus, locaux et installations ou le fait d'être physiquement présent à ces endroits.

### LES SYMPTÔMES DE MALADIE

L'infection de la COVID-19 comporte notamment les symptômes suivants

- Fièvre (>37,8 degrés Celsius)
- Frissons
- La toux, depuis récemment ou qui s'aggrave
- Toux sèche et raugue, sifflement pendant la respiration
- Essoufflement
- Mal de gorge
- Difficulté à avaler
- Écoulement nasal, non lié à des allergies saisonnières ou à d'autres causes ou affections connues
- Nez bouché ou congestionné, non lié à des allergies saisonnières ou à d'autres causes ou affections connues
- Perte du sens du goût ou de l'odorat
- Conjonctivite
- Maux de tête
- Problèmes digestifs : diarrhée, vomissements
- Douleurs musculaires
- Une fatigue extrême et inhabituelle
- Chutes fréquentes

Si vous avez des questions sur votre santé ou sur les symptômes de maladie, si vous êtes inquiet au sujet de la COVID-19 ou si vous avez les symptômes mentionnés ci-dessus ou des symptômes similaires, vous pouvez composer le 418-644-4545, le 514-644-4545, le 450-644-4545, le 819-644-4545 et le 1-877-644-4545 (sans frais) ailleurs au Québec. Pour les personnes malentendantes (ATS), composez le 1 800 361 9596 (sans frais). Si vous pensez avoir une urgence médicale, appelez votre médecin ou composez le 911 immédiatement.

## OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS EN CAS DES SYMPTÔMES OU EN CAS D'INFECTION DE LA COVID-19

À tout moment, si vous présentez des symptômes de maladie qui peuvent indiquer une infection de la COVID-19 ou si vous savez que vous êtes atteint d'une infection de la COVID-19, vous devez rester à la maison, vous conformer aux exigences de distanciation physique ou d'auto-isolement imposées par les autorités locales de santé publique et prendre suffisamment de temps pour vous reposer et vous rétablir. Cela s'applique même si les symptômes sont légers. À cet effet, vous devez communiquer immédiatement avec le coordonnateur étudiant qui vous a été attitré par le Collège pour l'informer si vous avez passé un test de dépistage et lorsque vous recevez le résultat du test.

Particulièrement, si vous présentez des symptômes de la maladie une fois sur les lieux du Collège LaSalle, vous devez aviser le membre du personnel du Collège le plus près de vous qui, à son tour, avisera le personnel de la sécurité. Un membre du personnel de la sécurité prendra votre température et vous posera des questions quant à vos symptômes et quant à vos déplacements au sein du Collège. Si vous présentez de la fièvre en plus d'autres symptômes de la maladie, le membre de la sécurité vous demandera de retourner à la maison. Vous devez communiquer ensuite avec votre coordonnateur étudiant afin de l'informer de votre retour à la maison. Vous devez également communiquer avec l'une des ressources médicales mises à disposition par les organismes de santé publique, dont les numéros de téléphone sont énumérés ci-haut, notamment afin d'obtenir rendez-vous au centre de dépistage. Vous avez l'obligation d'aviser votre coordonnateur étudiant dès que vous recevez le résultat du test.

Si vous présentez des symptômes de maladie hors des lieux du Collège vous devez d'abord communiquer avec les ressources médicales mises à disposition par les organismes de santé publique, en composant un des numéros de téléphone énumérés ci-haut, avant de retourner au Collège. Si l'organisme de santé publique vous demande de vous présenter à un centre de dépistage, vous devez communiquer avec votre coordonnateur étudiant pour l'informer que vous devez rester à la maison, que vous devez passer un test de dépistage et dès que vous recevez le résultat du test. Ne retournez pas au Collège avant d'avoir obtenu les résultats de votre test de dépistage.

Dans tous les cas, si vous présentez des symptômes d'une infection de la COVID-19et que vous devez vous absenter de vos cours, que ceux-ci soient en ligne ou en personne sur les lieux du Collège LaSalle, vous devez aviser votre coordonnateur étudiant. Vous avez l'obligation de communiquer votre résultat du test de dépistage à votre coordonnateur étudiant avant de débuter une période de quarantaine en auto-isolement, le cas échéant. À défaut de communiquer avec votre coordonnateur étudiant, vos absences seront considérées comme injustifiées et votre dossier académique sera sujet aux pénalités normalement applicables en cas d'absence prolongée, notamment l'échec complet ou partiel de votre session.

# MESURES D'ACCOMMODEMENT ACADÉMIQUE OFFERTES PAR LE COLLÈGE LASALLE

Le Collège mènera tous les efforts raisonnables afin d'assurer que les étudiants qui devront s'absenter pour cause d'une infection de la COVID-19 réussissent leur session. Lorsque l'état de santé et la nature du programme d'études

le permettent, l'étudiant en auto-isolement pourra continuer son programme d'études à distance. Dans le cas où la santé de l'étudiant ne lui permet pas de continuer son programme d'études ou encore si la nature du programme ne permet pas de l'exécuter à distance, le Collège pourra, lorsque raisonnablement praticable, mettre en place un plan d'études alternatif ou tenir des séances d'examen alternatives afin d'accommoder les étudiants infectés par la COVID-19. Ces accommodements sont exclusivement réservés aux étudiants qui sont en mesure de motiver leur absence sur les lieux du Collège, lorsque leur présence est requise, ou en cas d'absence aux cours en ligne, le cas échéant, en communicant leur résultat de test de détection de la COVID-19 à leur coordonnateur étudiant respectif.

L'étudiant qui contrevient à la présente politique est passible de sanctions disciplinaires, voire le renvoi (réf. Guide de l'étudiant, 4.1 Comportement de l'étudiant, 4.2 Sanctions disciplinaires, 3.25.2 Renvoi)

## MESURES D'HYGIÈNE ET PLAN DE DECONFINEMENT MIS EN PLACE PAR LE COLLÈGE LASALLE

Conformément aux recommandations et directives des autorités locales de santé publique, le Collège a développé un plan de déconfinement qui prévoit l'application de mesures d'hygiène et distanciation social strictes. Ce plan de déconfinement a été revu et approuvé par les autorités pertinentes et comprend notamment les mesures suivantes :

- L'aménagement des espaces ainsi que la gestion des horaires afin de favoriser une fréquentation optimale en personne sur les lieux du Collège, tout en respectant les paramètres de distanciation physique;
- La mise en place de mesures d'hygiène strictes;
- L'affichage et la signalisation des mesures d'hygiène et de conduite à respecter;
- La mise en place d'un système de filtrage à chaque entrée aux lieux du Collège qui comprend notamment la prise de température par lecteur thermique.

La mise en application du plan de déconfinement ainsi que des mesures d'hygiène et de distanciation apporteront inévitablement des changements et des délais inhabituels pour l'ensemble de la population du Collège. À cet égard, les étudiants ont l'obligation de prendre connaissance des mesures d'hygiène et de distanciation et en assurer leur respect en tout temps. Les étudiants seront notamment appelés à :

- Porter un masque en tout temps à l'intérieur du Collège;
- Respecter les consignes de distanciation et d'hygiène signalées sur les lieux du Collège;
- Prévoir des délais à l'entrée au Collège et organiser son transport en conséquence pour arriver à l'heure aux cours;
- Compter avec l'équipement technologique nécessaire pour assister aux cours à distance en cas de confinement ou en cas d'auto-isolement, le cas échéant.

## RISQUE ÉLEVÉ D'EXPOSITION À LA COVID-19

Les étudiants et les enseignants ne peuvent pas assister aux cours en personne s'ils présentent un risque élevé d'exposition à la COVID-19. Une personne présente un risque élevé d'exposition si :

a) Au cours des 14 jours précédents, elle a été en contact étroit avec une personne qui a un cas suspecté ou confirmé de COVID-19. Un contact étroit comprend :

- Vivre dans la même maison.
- Être à une distance de moins de 2 mètres d'une personne, pendant une période de plus de 15 minutes.
- b) Au cours des 14 jours précédents, ils sont revenus d'un voyage à l'étranger.

## **EXPOSITION POTENTIELLE AU COLLÈGE LASALLE**

Cette politique s'applique aux personnes qui assistent à des cours en personne ou qui sont physiquement présentes dans les locaux du Collège LaSalle ou à proximité.

Si vous constatez au Collège LaSalle qu'une personne présente des symptômes de la COVID-19, notamment une toux ou des difficultés respiratoires, informez-en le personnel du Collège LaSalle dès que possible. Nos protocoles habituels de premiers soins s'appliquent à toute personne qui a besoin de soins médicaux immédiats au Collège LaSalle.

### **VOYAGE PERSONNEL**

Les étudiants et les enseignants qui voyagent à l'extérieur du Canada doivent rester chez eux et s'isoler pendant quatorze (14) jours à leur retour de voyage, avant de retourner au Collège LaSalle.

## RAPPORT DE VOYAGE

Avant de retourner au Collège LaSalle, signalez tout voyage passé ou futur (y compris à l'intérieur de la province) par courriel à votre coordonnateur étudiant]. Inclure les informations suivantes:

- l'endroit où vous vous rendez et/ou par où vous transitez,
- la date de départ et la date prévue de retour du voyage,
- la date prévue de retour au Collège LaSalle, et
- la confirmation que l'endroit où vous avez voyagé et/ou transité n'est pas soumis à un avis aux voyageurs relié à la COVID-19 à la date de votre retour ou préalablement à celle-ci.

## L'AUTO-ISOLEMENT LIÉ À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les étudiants qui doivent rester à la maison en auto-isolement pendant les quatorze (14) jours et qui ne présentent pas de symptômes de maladie doivent communiquer avec leur coordonnateur étudiant afin d'assister aux cours en ligne disponibles, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section « OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS EN CAS DES SYMPTÔMES OU EN CAS D'INFECTION DE LA COVID-19 » ci-haut à cet effet..

Les étudiants qui ne peuvent pas travailler ou assister aux cours en raison de symptômes aigus de la COVID-19 doivent prendre le temps de se reposer et de récupérer. Afin de mitiger les conséquences sur le dossier académique

pouvant résulter d'une absence prolongée justifiée, vous devez communiquer avec votre coordonnateur étudiant et le tenir informé du résultat de votre test de dépistage, conformément à la section « OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS EN CAS DES SYMPTÔMES OU EN CAS D'INFECTION DE LA COVID-19 » ci-haut.

### **COURS EN LIGNE**

Lorsqu'ils assistent à des cours à distance par des moyens électroniques ou de télécommunication, tous les étudiants et les enseignants sont tenus de se conformer aux **politiques** du Collège LaSalle.

#### PERSONNES-RESSOURCES

Le Collège LaSalle a mis en place une équipe chargée de suivre, de mettre en œuvre, de réviser et de mettre à jour cette Politique ("Personne-Ressource", ce terme inclut un ou plusieurs d'entre eux). Une Personne-Ressource vous est assignée..

Vous devez communiquer directement avec votre Personne-Ressource, notamment:

- lorsque vous présentez un ou plusieurs des symptômes qui peuvent indiquer une infection de la COVID-19 ou si vous savez que vous êtes atteint de celle-ci;
- lorsque vous présentez un risqué élevé d'exposition à la COVID-19;
- lorsque vous devez communiquer un rapport de voyage, le cas échéant; et
- lorsque vous devez être en auto-isolement en raison de la COVID-19.

Vos Personnes-Ressources sont :

Si vous êtes	communiquez avec	par:
Un étudiant	Coordonnateur étudiant	courriel

## **FORCE MAJEURE**

Le Collège LaSalle (y compris ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses contractants) est dégagé de toute responsabilité, préjudice, perte, dommage ou dépense découlant de la pandémie COVID-19, de la maladie de son personnel (c'est-à-dire si un enseignant présente des symptômes de maladie ou est malade) ou de tout acte d'autorité gouvernementale ou de restrictions imposées aux activités du Collège LaSalle par les autorités gouvernementales (y compris les autorités de santé publique) en lien avec la pandémie COVID-19 et les cas de force majeure connexes ou d'actes hors du contrôle raisonnable du Collège LaSalle, y compris si le Collège LaSalle ne peut remplir ses obligations contractuelles envers vous en raison de ce qui précède. Par souci de clarté, tout effet ou conséquence ou nouvel effet ou conséquence ou aggravation des effets ou conséquences actuels de la maladie Coronavirus (COVID-19) (ou d'une autre épidémie ou pandémie qui y est liée) ou toute mesure ou restriction ou nouvelle mesure ou nouvelle restriction prise ou imposée par une entité gouvernementale (y compris les autorités gouvernementales et de santé publique) en réponse à la crise sanitaire liée à la maladie Coronavirus (COVID-19) (ou toute autre épidémie ou pandémie qui y est liée) est considéré comme un événement de force majeure pour les besoins de la relation contractuelle entre le Collège LaSalle et ses étudiants et enseignants. Plus précisément, en cas de

survenance de ce qui précède, le Collège LaSalle peut, à sa seule discrétion et sans que sa responsabilité ne soit engagée, (i) suspendre les programmes, les cours et les activités connexes, en tout ou en partie, dans ses locaux et/ou en ligne, et/ou (ii) offrir les programmes, les cours et les activités connexes (avec les ajustements nécessaires), en tout ou en partie, uniquement par des moyens électroniques ou de télécommunication (en ligne).

Le Collège LaSalle ne peut garantir que les programmes, les cours et les activités connexes en ligne seront accessibles en tout temps, sans interruption, ou qu'ils seront exempts d'erreurs. Le Collège LaSalle ne peut être tenu responsable de tout dommage pouvant résulter de l'inaccessibilité des programmes, cours et activités connexes en ligne, ou de toute difficulté que vous pourriez éprouver lors de l'accès ou de l'utilisation de ceux-ci, notamment : une interruption de service ; une panne de réseau ; le mauvais fonctionnement de tout équipement, matériel informatique ou logiciel ; ou toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée, que ces difficultés aient été portées ou non à la connaissance du Collège LaSalle.

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Nous mettons tout en œuvre pour que le Collège LaSalle soit sécuritaire pour ses étudiants, ses enseignants et ses employés administratifs et que les recommandations, protocoles et exigences émis par les autorités de santé publique compétentes soient mis en œuvre et respectés au Collège LaSalle. Malgré nos efforts, nous ne pouvons garantir que les individus fréquentant l'établissement ne seront pas infectés par la COVID-19 lorsqu'ils assisteront à des cours en personne ou lorsqu'ils se trouveront dans les locaux du Collège LaSalle ou à proximité pendant la pandémie de COVID-19. En assistant à des cours en personne ou en vous trouvant dans les locaux du Collège LaSalle ou dans ses environs pendant la pandémie de COVID-19, Le Collège LaSalle ne peut être tenu responsable de votre infection par la COVID-19.

Les cours en personne et l'accès aux locaux du Collège LaSalle et aux environs vous sont offerts sans aucune garantie et à vos risques et périls. Le Collège LaSalle ne fait aucune représentation ou garantie quant à la sécurité de ses classes en personne ou des locaux du Collège LaSalle et de ses environs. Il y a un risque d'être infecté par la COVID-19 lorsque vous assistez aux cours en personne au Collège LaSalle ou lorsque vous vous trouvez dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs.

Vous êtes responsable, à vos frais, d'avoir toutes les protections nécessaires (y compris des masques, des gants, des écrans faciaux ou d'autres appareils) lorsque vous assistez à des cours en personne au Collège LaSalle ou lorsque vous êtes dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs et de vous conformer à toutes les recommandations, protocoles et exigences émis par les autorités de santé publique applicables lorsque vous assistez à des cours en personne au Collège LaSalle ou lorsque vous êtes dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs.

Nous mettons tout en œuvre pour que le Collège LaSalle respecte les normes les plus élevées en matière de confidentialité et de respect de la vie privée en ce qui concerne les renseignements personnels de ses étudiants et de ses enseignants. Toutefois, le Collège LaSalle est assujetti aux protocoles et instructions prescrits par les autorités de santé publique compétentes. Par conséquent, si vous êtes infecté par la COVID-19, nous pourrions être tenus de partager certains de vos renseignements personnels avec les autorités compétentes. Si tel est le cas, le Collège LaSalle ne partagera ces renseignements que dans la mesure où les protocoles et instructions applicables l'exigent et conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection de la vie privée.

Les informations relatives à la COVID-19 indiquées dans les sections "Symptômes de maladie" et "Risque élevé d'exposition à COVID-19" de la présente politique sont mises à disposition à titre d'information uniquement. Bien que nous nous efforcions de maintenir ces informations à jour et correctes, les recommandations, protocoles et exigences actualisés émis par les autorités de santé publique compétentes sont et resteront la principale source d'information concernant la COVID-19.

Cette politique n'est pas conçue ni destinée à constituer un avis médical ou de santé publique, ni à être utilisée à des fins de diagnostic. Demandez toujours l'avis de votre médecin personnel ou d'un autre professionnel de la santé qualifié pour déterminer la pertinence des informations disponibles pour votre situation spécifique et avant de prendre toute décision concernant votre traitement ou vos médicaments. Ne jamais ignorer un avis médical professionnel ou retarder sa demande sur la base d'une auto-évaluation faite en fonction des informations disponibles. Suivez et respectez toujours les recommandations, protocoles et exigences émis par les autorités de santé publique compétentes, qui peuvent être mis à jour de temps à autre. Bien que cette politique fournisse des recommandations, des protocoles et recommande certains comportements par rapport à la COVID-19, cette politique en elle-même ne vous protégera pas contre la COVID-19.

La présente politique est régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec, Canada et aux lois du Canada qui y sont applicables. La présente politique a été rédigée en français, à la demande expresse du Collège LaSalle et de vous-même. It is the express wish of LaSalle College and of you that this policy be written in French.

## **EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ**

En acceptant ou en signant (y compris par voie électronique) la présente Politique et les conditions qui y sont prévues, ou en assistant à des cours en personne ou en vous trouvant dans les locaux du Collège LaSalle ou dans ses environs, vous reconnaissez avoir lu et compris et accepté toutes les dispositions qui y sont contenues. Si, après avoir lu la présente Politique, vous n'acceptez pas ou n'êtes pas d'accord avec les termes et conditions contenus dans les présentes, vous pouvez décider de résilier votre contrat d'enseignement avec le Collège et ne pas assister aux cours en personne ou être autrement dans ou autour des locaux du Collège LaSalle. Dans ce cas, vous devez communiquer par écrit, à votre coordonnateur étudiant, votre intention de mettre fin à votre contrat avec le Collège LaSalle. Veuillez noter que l'annulation de votre session après la date de confirmation des choix des cours, tout comme la résiliation de votre contrat avec le Collège seront sujets aux frais et pénalités définis dans votre contrat. Le Collège n'effectuera aucun remboursement ou rabais des frais de scolarité et des services.

En acceptant ou en signant (y compris par voie électronique) la présente Politique et les modalités et conditions prévues aux présentes ou en assistant à des cours en personne ou en étant autrement dans les locaux du Collège LaSalle ou dans ses environs, vous, en votre propre nom et au nom de vos successeurs, ayants droit et assureurs (ciaprès appelés collectivement les "Renonciateurs", ce terme inclut un ou plusieurs d'entre eux), vous libérez irrévocablement et inconditionnellement le Collège LaSalle et ses sociétés affiliées et leurs successeurs, ayants droit et prédécesseurs respectifs, ainsi que leurs actionnaires, membres, administrateurs, dirigeants, employés, agents, consultants actuels et futurs respectifs, et leurs successeurs, représentants personnels et ayants droit respectifs (collectivement, les "Renonciataires") de toutes les actions, les causes d'action, les poursuites, les dettes, les droits, les demandes, les comptes, les obligations, les conventions, les contrats, les demandes, les procédures et les réclamations pour blessures, pertes, dommages, intérêts, coûts, indemnités, amendes, pénalités, honoraires et frais juridiques et professionnels et les évaluations ou montants de toute nature (y compris toute perte ou tout dommage

non encore établi) que tout Renonciateur a ou peut, aura ou pourra avoir par la suite pour ou en raison de ou découlant de quelque manière que ce soit de toute cause, question ou chose liée à la COVID-19, y compris si vous êtes infecté par la COVID-19, si vous infectez quelqu'un d'autre, si le Collège LaSalle ne peut remplir ses obligations contractuelles envers vous en raison de la COVID-19 ou en relation avec toute cause, événement ou risque mentionné dans la présente Politique ou lié à la COVID-19 (collectivement, les " Réclamations "). Pour plus de clarté, la "renonciation et quittance" ci-dessus s'applique à toutes les Réclamations découlant de la COVID-19 ou de votre participation à des cours en personne ou de votre présence dans les locaux du Collège LaSalle pendant la pandémie de la COVID-19.

Vous vous engagez en outre et acceptez de ne pas, directement ou indirectement, vous joindre, assister, aider ou agir de concert de quelque manière que ce soit avec toute autre personne dans la présentation de toute réclamation ou demande ou dans l'introduction de toute procédure ou action de quelque manière que ce soit contre les Renonciataires ou l'un d'entre eux en ce qui concerne toute Réclamation.

J'ai LU, ACCEPTÉ ET RECONNU cette politique à Montréal, le	2020.
[NOM DE L'INDIVIDU]	